



LA FSSS-CSN REMPORTE UNE PREMIÈRE MANCHE CONTRE LE CONSEIL DU TRÉSOR

La FSSS-CSN obtient la création du titre d'emploi

Lors de la négociation nationale de 2010, la FSSS-CSN a revendiqué et obtenu la création du titre d'emploi d'adjointe à l'enseignement universitaire. Ce titre d'emploi a été créé le 23 janvier 2012.

La FSSS-CSN obtient que la rétroactivité s'applique au 1er janvier 2011

À la suite d'une plainte de maintien de l'équité salariale déposée en 2008, la FSSS-CSN signait avec le Conseil du Trésor une entente en 2013 référant l'évaluation du nouveau titre d'emploi d'adjointe à l'enseignement universitaire au comité national des emplois.

C'est la procédure prévue à la convention collective nationale et qui utilise les mêmes outils d'évaluation que l'équité salariale. La FSSS-CSN a alors obtenu que lorsqu'il y aura ajustement salarial, la rétroactivité s'appliquerait au 1er janvier 2011.

La FSSS-CSN porte le dossier en arbitrage

Après maintes discussions, n'ayant pas eu d'entente satisfaisante sur la valeur du travail de l'adjointe à l'enseignement universitaire, les parties ont référé le différend à un arbitre. L'arbitre Me Lyse Tousignant devait donc entendre la preuve et décider de l'évaluation de l'emploi au printemps 2018.

Le Conseil du trésor tente de freiner le processus

Le Conseil du trésor et le MSSS ont fait connaître à la dernière minute une objection à cet arbitrage, prétextant que le Tribunal d'arbitrage devait attendre le résultat des enquêtes de la CNESST sur l'équité salariale dans le secteur public avant de procéder.

Le Conseil du trésor et le MSSS tentent de freiner le processus alors que nous avons un accord pour utiliser la procédure prévue à la convention collective,

qui prévoit le recours à l'arbitre dans le cas où le comité national des emplois n'arrive pas à un consensus sur l'évaluation des adjointes à l'enseignement universitaire.

L'arbitre rejette la demande de suspension du Conseil du trésor

Après plusieurs journées d'audition, l'arbitre rejette la demande de suspension du Conseil du trésor et demande la poursuite des audiences pour trancher la valeur de l'emploi.

La FSSS-CSN va tenir tête tant qu'elle n'obtiendra pas justice pour ces femmes

Les adjointes à l'enseignement universitaire attendent depuis plus de 7 ans. «C'est odieux qu'un gouvernement gaspille autant d'argent en frais juridiques plutôt que de verser un juste salaire aux femmes à son emploi», affirme Josée Marcotte, vice-présidente de la FSSS-CSN. Ces femmes ont droit de recevoir un juste salaire. La FSSS-CSN continuera de défendre ces femmes avec détermination et à tenir tête au Conseil du trésor.